

[Texte]

pourra me dire s'il est d'accord ou non sur ma perception de la situation. Je lui poserai ensuite deux ou trois questions selon la réponse qui me sera donnée. Je veux faire porter ma discussion surtout sur les taux d'intérêt, bien que je ne veuille pas négliger l'inflation, parce qu'on ne peut pas séparer les deux de toute manière.

• 2120

En guise de commentaire, même si on peut croire qu'il ne semble pas y avoir de capitaine sur le bateau, tout profane que je suis, monsieur Crow, je crois savoir qu'il y en a au moins deux, si ce n'est des capitaines, du moins des intervenants en matière économique et monétaire. D'une part, il y a vous-même, au nom de la Banque du Canada, qui avez, pour ne pas dire indépendance ou autonomie, le privilège d'évaluer les taux d'intérêt et de les fixer. Il y a aussi le gouvernement qui, par ses mesures budgétaires et ses programmes de développement, a une influence sur la stabilisation de l'économie et de la situation monétaire.

Dans l'histoire de la relation entre le gouvernement et la Banque du Canada, on a connu diverses sortes de relations, des relations d'opposition à certaines époques. Je pense qu'en 1958, il y a eu une opposition flagrante entre le gouverneur de la Banque du Canada et le gouvernement. Il y a un autre type de relation, celui de l'agissement autonome, indépendant, sans concertation. C'est un peu la situation que je crois voir actuellement, dans la mesure où la Banque du Canada a décidé de laisser aller le niveau des intérêts, ce qui a conduit, comme le disaient plusieurs de mes collègues, à des secousses sismiques dans les régions, dans certains secteurs de l'économie comme la construction domiciliaire, dans la consommation et surtout au gouvernement, à cause de la masse des intérêts à payer sur la dette accumulée.

Je souhaite un troisième niveau de relations, monsieur le président, celui de la relation par jonction, par collaboration, par concertation et entente. Si le gouvernement adoptait des mesures de redressement budgétaire et financier par la restriction des dépenses et l'augmentation des revenus—on en a parlé dernièrement et M. Wilson a déjà passablement annoncé ses couleurs—, seriez-vous d'accord pour établir cette relation de concertation avec le gouvernement? Avant de poser mes questions, j'aimerais avoir vos commentaires là-dessus.

M. Crow: Je dois tout d'abord rejeter votre hypothèse de départ à savoir qu'il n'y a pas de concertation entre moi et le gouvernement.

M. Côté: C'est de l'histoire à ce moment-là.

M. Crow: Vous nous suggérez de rétablir cette concertation comme s'il n'y en avait pas en ce moment. Comme je l'ai dit au début, ou en répondant aux questions antérieures, j'ai l'occasion de me réunir régulièrement avec M. le ministre des Finances, comme l'exige d'ailleurs la Loi sur la Banque du Canada. J'ai l'occasion de discuter avec lui de toutes sortes de questions reliées à la politique monétaire, au pourquoi et

[Traduction]

whether he agrees with my preception or not. Then I will be asking two or three question depending on the answer I am given. I will be concentrating my remarks on interest rates although I do not want to ignore inflation, since it is impossible to separate the two.

To begin with my comment, even though there may seem to be no one at the helm, I know enough to realize, without being an expert in the matter, that there are at least two principal agents in economic and monetary affairs. On the one hand, there is the Governor of the Bank of Canada, that is yourself, with the power and privilege to analyse interest rates and set them at the appropriate level. There is also the Government whose fiscal measures and development programs exercise an influence on the stabilization of the economy and the monetary situation.

In the course of its history, Canada has witnessed different types of relationships between the Government and the Bank of Canada: sometimes there has been outright opposition. I am thinking of 1958, when the Governor of the Bank of Canada and the Government were at loggerheads. There is another type of relationship, namely the state of autonomy, or independence without consultation. To some extent this is how I see the present state of affairs, insofar as the Bank of Canada has decided to let interest rates rise; and this has led, as some of my colleagues have remarked, to seismic shocks in the regions and certain sectors of the economy like housing construction, which have also seriously affected consumption and Government, because of the enormous interest to be paid on the accumulated debt.

I would advocate a third type of relationship, Mr. Chairman, namely one of co-operation, collaboration, consultation and agreement. If the Government were to adopt measures for fiscal and financial recovery through limiting expenditures and increasing revenue—there has been a lot of discussion about this recently and Mr. Wilson has given a fairly clear indication of his intentions—would you agree to establish this type of consultation with the Government? Before asking my questions, I would like to hear your comments on this.

Mr. Crow: First of all, I must reject your assumption that there is no consultation between me and the Government.

Mr. Côté: We are talking about past history.

Mr. Crow: You are suggesting that we re-establish this consultation, as if it were lacking at the present time. As I said at the beginning, or in answer to previous questions, I have been meeting the Minister of Finance regularly, as is required by the Bank of Canada Act. I have had the opportunity to discuss with him all sort of matters related to monetary policy, the whys and wherefores, etc. Of course, my colleagues and I also have the opportunity to